



**N°ARR11-2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

**GRAND DAX**  
AGGLOMÉRATION

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DE DÉLÉGATION DE FONCTION  
AU 2ÈME VICE-PRÉSIDENT**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L. 5211-9 autorisant le président à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de fonction aux vice-présidents,  
**Vu** le procès-verbal d'élections du président et des vice-présidents en date du 10 juillet 2020,  
**Vu** la délibération n° DEL22-2023 en date du 29 mars 2023, modifiant le nombre de vice-présidents et la composition du bureau communautaire,  
**Vu** la délibération n° DEL49-2023 en date du 10 mai 2023, modifiant le rang des vice-présidents,  
**Vu** l'arrêté n° ARR32-2020 en date du 14 septembre 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Grégory Rendé dans les domaines du développement économique, du commerce et de l'emploi,  
**Considérant** que le président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses vice-présidents,  
**Considérant** que pour faciliter la mise en œuvre de la politique intercommunale, il y a lieu d'utiliser cette faculté,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** L'arrêté n° ARR32-2020 en date du 14 septembre 2020 est abrogé.

**Article 2 :** Sous ma surveillance et ma responsabilité, une délégation de fonction est donnée à Monsieur Grégory Rendé, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, pour intervenir dans les domaines suivants : développement économique, emploi et commerce.

Dans l'exercice de ses fonctions, il veillera tout particulièrement à :

- favoriser la croissance économique (endogène et exogène) du territoire,
- veiller à maintenir ou créer des services facilitant le parcours des créateurs et dirigeants d'entreprises,
- faciliter l'accueil, l'implantation et le développement des entreprises
- participer à la création d'emplois sur le territoire comme à sa montée en compétence,
- aider au développement de la formation professionnelle des filières,
- participer au développement des bases fiscales liées à l'activité économique.

Dans le domaine du développement économique, il sera notamment chargé :

- de concevoir et conduire la stratégie de développement économique du territoire notamment à travers le Schéma Local de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SLDEII),
- de travailler à la promotion de l'attractivité du territoire en mettant notamment en valeur son accessibilité, son économie, sa capacité entrepreneuriale et ses atouts d'employabilité notamment à travers la démarche de marketing territorial,
- de s'assurer de la bonne gestion et de la commercialisation des équipements immobiliers permettant de faciliter le parcours des entreprises notamment à travers les pôles économiques d'agglomération, le centre d'innovation technologique Pulseo, l'hôtel d'entreprises et le Data center,
- de veiller à l'instruction de l'octroi des aides individuelles aux entreprises,



- de participer à l'accueil, au conseil et à l'accompagnement des porteurs de projets avec les services de l'agglomération et en lien avec les autres acteurs de l'accompagnement des entreprises,
- de faciliter l'accueil des réseaux professionnels et leur mise en avant.

Dans le domaine du commerce, il sera notamment chargé :

- de définir, notamment dans le cadre du SRDEII, la stratégie d'accompagnement de la filière de l'artisanat, du commerce et des services de proximité,
- d'animer les actions d'intérêt communautaire commerce,
- de participer aux travaux liés à la compétence aménagement et urbanisme, en lien avec le vice-président chargé de l'aménagement, notamment à travers le suivi de l'animation du PLUiH, de la stratégie foncière du territoire, de la planification de l'aménagement commercial du territoire et de l'instruction des demandes de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial,
- d'agir aux côtés du vice-président en charge de l'environnement pour le développement des circuits-courts, de l'économie circulaire et d'une économie plus durable,
- d'accompagner les projets structurants engagés pour favoriser le développement de la filière de l'artisanat, du commerce et des services de proximité notamment l'Action cœur de ville Dax et son plan d'actions et les actions dédiées du contrat de Pays Adour Landes Océanes.

Dans le domaine de l'emploi, il sera notamment chargé :

- de participer aux travaux de la Gestion Prévisionnelle Territoriale des Emplois et des Compétences, en poursuivant l'accompagnement des entreprises et des filières dans la montée en compétence du territoire, l'optimisation des recrutements, la prospective de l'offre et de la demande d'emplois,
- de travailler à la conduite du changement social et économique du marché du travail notamment en accompagnant les nouvelles formes d'emplois et du cadre d'emploi en lien avec les transitions sociale-environnementale-numérique, en lien avec le GIP Pulseo,

**Article 3 :** Pour l'exercice de ces fonctions, Monsieur Grégory Rendé est autorisé à signer toutes correspondances relevant des domaines délégués.

La signature de l'ensemble des documents visés ci-dessus devra être précédée de la formule suivante : « Pour le Président, le Vice-Président, Grégory Rendé ».

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

**Article 5 :** Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Acte rendu exécutoire  
après envoi en préfecture  
le :  
et publication ou notification  
du :

Fait le 17 mai 2023,

Pour extrait certifié conforme

LE PRESIDENT,